MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

(RC N° 2026DDT61)

Pouvoir adjudicateur
Préfecture de l'Orne 39 rue Saint Blaise CS 50529 61018 Alençon Cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur
Madame la directrice de la DDT de l'Orne Place du Général Jean Bonet CS 20537 61007 Alençon Cedex

Objet du marché
Mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un centre d'examen du permis de conduire poids lourd et moto à Alençon.

Remise des offres
Date limite de réception : lundi 30 novembre 2026 à 23h59 (heure locale de l'adresse du RPA)

SOMMAIRE

ARTICLE 1. Objet et description de la consultation....3
ARTICLE 2. Conditions de la consultation et groupement....4
ARTICLE 3. Contenu du dossier de consultation....5
ARTICLE 4. Présentation des candidatures et des offres....6
ARTICLE 5. Critères de jugement des offres....7
ARTICLE 5. Traitement des données à caractère personnelles....8
ARTICLE 6. Date limite de réception et renseignements....8

ARTICLE 1. Objet et description de la consultation

Le présent règlement de consultation a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre d'examen du permis de conduire poids lourd et moto à Alençon.

1. Description de l'opération

Pour cette opération, il s'agit de construire un bâtiment neuf en modulaire, de créer une seconde piste poids lourd ainsi qu'une zone de circulation permettant le demi-tour aux voitures, et de concevoir 6 places de parking pour les inspecteurs. Un petit abri de rangement sera également à déplacer, l'ensemble de ce projet permettant le passage des examens dans de bonnes conditions.
Le futur bâtiment devra comprendre à minima les dispositions définies dans le programme, et respecter les différentes réglementations en vigueur. Les surfaces estimées pour ces ouvrages sont, pour le bâtiment modulaire environ 93m^2 utiles, pour la piste poids lourd environ 963m^2, l'abri de rangement à déplacer fait 6m^2, la zone de circulation fait environ 900m^2 et la zone de stationnement environ 200m^2. Le local actuellement utilisé devra être démoli une fois le nouveau bâtiment opérationnel à l'ouverture au public et au fonctionnement.
Une attention particulière sera portée sur le fait que le centre d'examen doit rester en activité le temps des travaux.

2. Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre

La mission confiée au titulaire est constituée des éléments de missions définis dans les articles R.2431-4 et R.2431-8 à R2431-18 du CCP et complétés dans le CCTP.
Ces éléments de mission, listés ci-après, sont adaptés aux spécificités architecturales de la construction modulaire et des infrastructures.

ESQ :	les études d'esquisses ;
AVP :	les études d'avant projet décomposées en :
APS :	avant projet sommaire ;
APD :	avant projet définitif ;
PRO :	les études de projet ;
ACT :	l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ;
SYNTHESE ET VISA :	l'examen de la conformité au projet et le visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs ;
DET :	la direction de l'exécution des marchés de travaux ;
AOR :	l'assistance au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la "Garantie de Parfait Achèvement" (GPA) prévue par l'article 44.1 du CCAG Travaux ;

3. Montant et calendrier de l'opération

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle, hors TVA, affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de **458 000 €**. Le coût prévisionnel des travaux est assorti d'un taux de tolérance de 5 %.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Consultation maîtrise d'œuvre	Octobre 2026 – Notification décembre 2026
Phase études de conception (PC déposé le 28/02/27 au plus tard) + marchés travaux	Janvier 2027 à juin 2027
Phase travaux	Juillet/août 2027 à nov/déc 2027

ARTICLE 2. Conditions de la consultation et groupement

1. Type de procédures

La procédure utilisée pour ce marché est une procédure adaptée (MAPA) en application du Code de la commande public (CCP).

2. Durée du marché et délais d'exécution

La durée maximale du marché de maîtrise d'œuvre est de 15 mois (hors garantie de parfait achèvement, article 8-2 du CCTP), à compter de la date de réception de l'ordre de service de démarrage de la mission.

L'exécution des prestations débutera à la date de notification de l'ordre de service de démarrage de la mission et s'achèvera à la plus tardive des deux dates :

- l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement tel que décrit à l'article 44.1 du CCAG applicable aux marchés de travaux approuvé par arrêté du 08 septembre 2009 ;
- l'instruction du dernier mémoire de réclamation des entrepreneurs.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés à l'article 7 du CCAP. Ils constituent des délais d'exécution partiels. Le point de départ de chacun de ces délais est fixé au même article du CCAP.

3. Questions-réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions **au plus tard 12 jours calendaires avant la date limite de remise des candidatures** et obligatoirement par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation des procédures de marché de l'État :

https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

Une réponse est donnée à tous les candidats qui se sont identifiés lors du retrait du dossier de consultation et au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des plis, d'où l'importance pour tout candidat de s'identifier sur la plate-forme des achats de l'État.

La transmission par messagerie électronique (courriel), par téléphone, par voie postale ou remise en main propre n'est pas admise. Toute question émise par l'une de ces voies est ignorée et ne fait pas l'objet d'un accusé de réception.

Lorsqu'un complément d'informations nécessaire à l'élaboration de la candidature n'est pas fourni dans le délai des 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, la date limite de réception des plis est reportée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

4. Visite collective obligatoire

Une visite collective obligatoire avec les candidats est programmée sur site le **lundi 16 novembre 2026 à 14h00.**
A l'issue de la visite sur place, les soumissionnaires déposent leurs questions sur le profil d'acheteur.

5. Forme juridique du groupement

La consultation est ouverte aux prestataires uniques ainsi qu'aux groupements conjoints ou solidaires. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur, pour l'exécution du marché.
L'équipe devra obligatoirement réunir les compétences suivantes :

- un architecte (inscrit à l'ordre) ayant les compétences suivantes :
 - conception et organisation de modulaires ;
 - OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) ;
 - paysagisme.

- un ou plusieurs bureaux d'études techniques (BET) réunissant les compétences suivantes adaptées au modulaire :
 - bâtiment ;
 - Voirie, Réseaux Divers (VRD) ;
 - économie de la construction ;
 - fluides, thermique et environnementale ;
 - Chauffage, Ventilation, Climatisation (CVC) ;
 - gestion alternative des eaux pluviales.

ARTICLE 3. Contenu du dossier de consultation

Le retrait du dossier de consultation se fait par téléchargement sur le profil d'acheteur sous la référence : ORNE-MOE-CEPC

Le dossier de consultation comprend :

- le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes ;
- le programme de l'opération.

ARTICLE 4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Les candidats devront transmettre leur dossier d'offre sous la référence **ORNE-MOE-CEPC** obligatoirement par voie électronique sur le profil acheteur de la plateforme de dématérialisation des procédures de marché de l'État :

https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise

Lors de la première utilisation de la plateforme des achats de l'État, le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

Les pièces de candidature réglementaires sont téléchargeables sur la plateforme suivante :

https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat

1. Pièces de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes, dûment complétées et signées :

- la lettre de candidature (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;
- une note précisant nommément la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre, avec le curriculum vitae détaillé de chaque membre de l'équipe retenue présentant le niveau de formation, l'expérience professionnelle de la personne dans son domaine d'expertise et l'expérience professionnelle de la personne sur des projets similaires en indiquant les fonctions occupées dans la réalisation de ces projets. Cette note, en cohérence avec le projet, précisera la répartition des tâches ;
- une liste de références récentes (moins de 3 ans) pour la réalisation de projet similaires :
 - projets de constructions modulaires ;
 - projet d'aménagements de voiries, parkings ou espaces publics.

2. Pièces d'offre (technique et prix)

Le dossier d'offre devra comprendre les pièces suivantes, dûment complétées et signées :

- l'Acte d'Engagement (AE) avec son annexe 2 (dans le cas d'un groupement, le candidat joindra également l'annexe 1 relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants), le KBIS et le RIB de la société ;
- un mémoire technique comprenant obligatoirement :
 - une note relative aux méthodes et modes opératoires, à l'organisation et aux moyens humains et techniques que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission, et la tenue des délais, à justifier par la proposition d'un planning indiquant les jalons majeurs de l'opération et remplissant l'objectif de fin des travaux en novembre 2027 ;
 - une note : spécificités de la construction en modulaire, intégrant des interfaces avec le fabricant, les points de vigilance, la gestion des fondations, le respect de l'ensemble des réglementations applicables pour la construction d'un Établissement Recevant du Public (ERP) ;
 - une note : spécificités VRD pour la création de la piste poids lourd, intégrant les points d'attention, l'approche sur la gestion des eaux pluviales ainsi que le calage altimétrique.

3. Modalités de dépôt des offres

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

En outre, cette transmission sera selon les modalités suivantes :

- l'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées en page de garde du présent règlement ;
- la durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- les documents à fournir devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;
- seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, odt, ods, odp, seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers.

ARTICLE 5. Critères de jugement des offres

Les offres anormalement basses sont définies à l'article L.2152-5 du CCP. Elles seront traitées conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du CCP.

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont définies aux articles L2152-2 à L2152-4 du CCP.

Après examen, les offres inappropriées seront éliminées conformément à l'article R.2152-1 du CCP.

Après examen, les offres inacceptables seront éliminées. Les offres irrégulières seront éliminées ou régularisées conformément aux articles R.2152-1 à R.2152-2 du CCP.

Après classement par ordre décroissant des offres appréciées selon les critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le RPA.

1. Valeur technique de l'offre (pondération de 40%) :

- Sous-critère A (30%) : méthodologie (mémoire technique comprenant les trois notes) ;
- Sous-critère B (10%) : calendrier et tenue des délais.

2. Prix des prestations (pondération de 40%) :

- Analyse au vu du montant total HT proposé dans l'annexe 2 de l'AE selon la formule ci-après :

$$\text{Note} = \frac{\text{Prix moins disant}}{\text{Prix offre examinée}} \times 40 \text{ points}$$

3. **Compétences, expériences et références (pondération de 10%) :**

- Compétences, expériences et références. Analyse de la composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre en cohérence avec le projet : équilibre des différentes compétences professionnelles au regard, notamment, des objectifs fixés au programme.

4. **Caractéristiques environnementales (pondération de 10%) :**

- Propositions de conception de performance intégrant la qualité environnementale du projet, à travers la démarche d'éco-conception, de sobriété énergétique et la réduction de l'empreinte carbone globale du bâtiment.

ARTICLE 5. Traitement des données à caractère personnelles

Dans le cadre de la présente procédure, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE «règlement général sur la protection des données » soit R.G.P.D. et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour l'application du présent article, le « responsable de traitement » au sens du R.G.P.D est l'acheteur, et le « sous-traitant » est le candidat.

ARTICLE 6. Date limite de réception et renseignements

L'offre devra parvenir avant la date et l'heure indiquée en page de garde soit le :

lundi 30 novembre 2026 à 23h59

Les candidats peuvent poser leurs questions directement sur le profil acheteur jusqu'au 18 novembre 2026 à 23h59, les réponses seront transmises simultanément à l'ensemble des candidats inscrits.